



Rénovez votre habitat

Nous vous aidons à financer votre projet

Pour qui ?

Pour les propriétaires, syndicats de copropriété ou copropriétaires

Pour quels logements ?

Logements de plus de 15 ans, occupés ou vacants

Pour quels travaux ?

- Travaux permettant de résoudre une situation d'insalubrité ou de dégradation
- Travaux pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées
- Travaux en faveur des économies d'énergie

Permanences mairie

**Les 2ème et 4ème mercredis
de chaque mois (sur RDV)**

Réunion publique

**Mardi 6 mai à 18h
Salle des Plantiers - Salernes**